

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE DI NOCERA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Mai 2016**

OBJET : Achat de prestations dans le cadre de quatre manifestations sportives.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à engager, suivant l'article 30 I 3° du Décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, une procédure d'achat avec :

- l'association « Mondial La Marseillaise à Pétanque », pour un montant total de 300.000€ TTC dans le cadre du Mondial La Marseillaise à Pétanque édition 2016,
- l'association « Société Culturelle Omnisports Sainte Marguerite, pour un montant total de 150.000€ TTC dans le cadre du Marseille-Cassis édition 2016,
- la société « Sirius Evénements », pour un montant total de 20.000€ TTC dans le cadre de la manifestation Marseille One Désign édition 2016,
- la SAS « Festival International Espoirs », pour un montant total de 30.000€ TTC dans le cadre du Festival International Espoirs.

La dépense d'un montant total de 500.000€ sera financée sur les crédits de paiement inscrits au budget du Département sur le chapitre 011, au titre de l'exercice 2016.

à l'Unanimité

ADOpte

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée**